



RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Pont-Rouge, le 10 mars 2009

Avis à toutes les municipalités

Informations importantes à diffuser auprès des citoyens

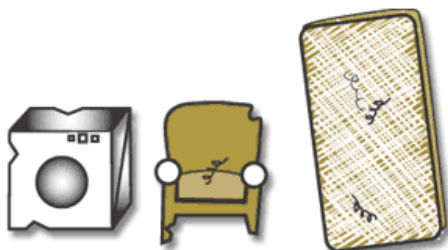
❖ La collecte des déchets encombrants (monstres)

Les déchets encombrants sont les articles volumineux ou pesants tels les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaises, les sommiers et les matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière.



Les matières acceptées lors de la collecte des déchets encombrants

Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, appareils ménagers, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds , morceaux de tourbe, etc.



UN DÉCHET VOLUMINEUX NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG ET L'ENSEMBLE DES DÉCHETS VOLUMINEUX NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 3m³.

- ❖ Attention ! Les réfrigérateurs et congélateurs ne sont pas acceptés lors des collectes. Vous devez les faire transporter au Centre de transfert de St-Raymond (site du lieu d'enfouissement sanitaire) ou à l'Éco-centre de Neuville où ils seront vidés de leurs gaz de façon sécuritaire pour l'environnement.

- ❖ Les pneus ne sont pas acceptés lors de la collecte des déchets encombrants.

Note: Les déchets encombrants (monstres) sont également acceptés à l'Éco-centre de Neuville, situé au 1304 Chemin du Site et au Centre de transfert de St-Raymond (site du lieu d'enfouissement sanitaire), situé au 590 chemin Bourg-Louis.

.....